

Séance d'information : l'agrile du frêne, comment y faire face?

Magog, le 16 septembre 2019 – La Ville de Magog invite la population à assister à une séance d'information gratuite qui portera sur l'agrile du frêne, le jeudi 19 septembre, de 19 h à 20 h, à l'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (69, chemin Roy, Magog).

L'agrile est un petit insecte originaire d'Asie. Depuis son arrivée accidentelle en Amérique du Nord il y a quelques années, il a déjà tué des millions d'arbres. Afin de prémunir le territoire de Magog contre l'infestation de même que pour protéger et renouveler le couvert forestier, les propriétaires magogois sont soumis à une nouvelle réglementation depuis le 4 juillet 2019.

« Cette conférence est organisée afin d'aider les gens à mieux comprendre les enjeux liés à la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de même que pour permettre aux citoyens de poser leurs questions », explique M^{me} Josiane K. Pouliot, coordonnatrice à la Division environnement de la Ville de Magog.

C'est la directrice du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes, M^{me} Hélène Godmaire, qui animera l'activité. Requête pour participer, l'inscription à la séance d'information est possible par courriel à environnement@ville.magog.qc.ca ou par téléphone au 819 843-3333, poste 563.

Pour plus de renseignements: ville.magog.qc.ca/agrile.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 367

